



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

65e anniversaire du débarquement en Normandie

Question écrite n° 53502

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants sur la portée patriotique et humaine du discours du chef de l'État français et du président américain, prononcés le 6 juin 2009. En effet, ces deux discours ont été considérés comme véritablement marquants, à la fois par leur teneur humaniste et leur dimension universaliste. Ils mériteraient donc d'être très longuement diffusés, plus spécialement auprès des associations d'anciens combattants au travers le pays, pour leur information. Il pourrait également s'avérer judicieux de diffuser ces deux discours au sein de l'éducation nationale, pour que les enseignants puissent aussi proposer aux élevés une réflexion historique et civique sur ce sujet. Ces deux initiatives mériteraient vraiment d'être étudiées, car elles permettraient de populariser cet événement et les valeurs qu'il peut transmettre. Il lui demande donc de lui indiquer sa position sur cette double suggestion.

Texte de la réponse

La transmission de la mémoire des conflits duXXe siècle constitue l'une des actions principales du secrétaire d'État qui souhaite maintenir vivant le sens de l'engagement de ceux qui ont lutté au service de la France, parfois jusqu'au sacrifice suprême, pour la sauvegarde des idéaux universels que sont la liberté, la démocratie et le respect de la personne humaine. La préservation de cet héritage requiert à l'évidence l'adhésion des jeunes générations dans le cadre d'une politique de mémoire moderne et résolument tournée vers l'avenir. C'est ainsi que l'action du secrétaire d'État à la défense et aux anciens combattants en ce domaine tend notamment à faciliter la transmission entre ceux qui furent les acteurs de ces conflits et les jeunes générations, en maintenant et en développant les partenariats avec tous les héritiers de la mémoire combattante. Pour atteindre cet objectif, les services placés sous son autorité se sont appuyés sur des partenariats associatifs, sur les fondations de mémoire et sur les collectivités territoriales. De même, une coopération s'est instaurée de longue date entre la direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale et la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives du ministère de la défense, afin de promouvoir les actions pédagogiques ayant pour objet notamment le travail de mémoire des conflits contemporains et la citoyenneté. Dans ce cadre, le site Internet du ministère de la défense (www.defense.gouv.fr/ rubrique « Educadef ») comprend un espace dédié à l'enseignement de défense et à la mémoire des conflits contemporains. Inauguré en octobre 2007, ce site est désormais connu de la communauté éducative. Il met à la disposition des enseignants une information spécifique ainsi que des ressources pédagogiques. Les enseignants qui le souhaitent peuvent avoir accès au discours prononcé le 6 juin 2009 par le Président de la République qui est téléchargeable à partir du site Internet de l'Élysée. Un lien sera établi entre ce site et celui du ministère de la défense, à partir de l'espace Internet récemment créé sur la Seconde Guerre mondiale (www.defense.gouv.fr/1939_1945). Ce site est notamment destiné à recenser toutes les actions conduites par les opérateurs du ministère de la défense pour valoriser la mémoire de ce conflit.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53502

Rubrique : Cérémonies publiques et fêtes légales

Ministère interrogé : Défense et anciens combattants

Ministère attributaire : Défense et anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 juin 2009, page 6297

Réponse publiée le : 10 novembre 2009, page 10638